



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles**

**Arrêté préfectoral n° SIDPC 2021-127 modifiant la liste  
des centres de vaccination contre la Covid-19**

**Le préfet de Maine-et-Loire**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 et L. 526-1 ;

**VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 5 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet du Maine-et-Loire ;

**VU** l'avis du directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire ;

**CONSIDERANT** que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**CONSIDERANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

**CONSIDERANT** que les dossiers d'ouverture de centres de vaccination déposés par les villes de Angers, Baugé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Brissac-Loire-Aubance, Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou-Bleu sont complets et répondent aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

**SUR PROPOSITION** de la déléguée territoriale de Maine-et-Loire de l'agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire ;

## ARRETE :

**Article 1 :** La vaccination contre la Covid-19 peut être assurée pendant toute la durée de la campagne de vaccination dans les centres cités en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :** Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire et est susceptible, dans les deux mois de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ; d'un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ; d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01 ou via le site « <https://citoyens.telerecours.fr> » ).

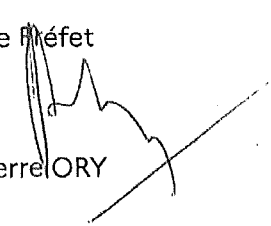
**Article 3 :** L'arrêté préfectoral n° SIDPC 2021-125 du 24 novembre 2021 est abrogé.

**Article 4 :** Le Directeur de cabinet du Préfet, la Secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement d'Angers, le sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, la sous-préfète de l'arrondissement de Saumur, la sous-préfète de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu, la déléguée territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire, les maires des communes d'Angers, Baugé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou-Bleu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le Préfet

Pierre LORY



**ANNEXE à l'arrêté n° 2021-127**

**Liste des centres de vaccination contre la Covid-19**

| <b>Etablissement</b>                                                  | <b>Adresse</b>                          | <b>Code postal</b> | <b>Commune</b>        |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Salle de la Godeline                                                  | 73 rue Plantagenêt                      | 49000              | ANGERS                |
| Centre culturel<br>René d'Anjou                                       | Place Orgerie                           | 49150              | BAUGE-EN-ANJOU        |
| Le Sporting<br>Salle de la Prée<br><b>à partir du 6 décembre 2021</b> | Route de l'Hippodrome                   | 49600              | BEAUPREAU-EN-MAUGES   |
| Salle du Tertre<br><b>à partir du 6 décembre 2021</b>                 | Place du Tertre                         | 49320              | BRISSAC-LOIRE-AUBANCE |
| Parc des expositions<br>La Meilleraie                                 | 2 avenue Marcel Prat                    | 49300              | CHOLET                |
| L'île des enfants                                                     | 1143 avenue François<br>Mitterrand      | 49400              | SAUMUR                |
| Salle du Jardin public                                                | Groupe Milon<br>10 rue Charles Guilleux | 49500              | SEGRE-EN-ANJOU-BLEU   |